



12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt : 95500030.2

51 Int. Cl.⁶ : E04F 10/06

22 Date de dépôt : 09.03.95

Une requête en rectification a été présentée conformément à la règle 88 CBE. Il est statué sur cette requête au cours de la procédure engagée devant la division d'examen (Directives relatives à l'examen pratiqué à l'OEB , A-V, 2.2)

30 Priorité : 09.03.94 ES 9400557

43 Date de publication de la demande :
13.09.95 Bulletin 95/37

84 Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI NL PT SE

71 Demandeur : LLAZA, S.A.
Ctra. Reus a Constanti, 4
E-43206 Reus (Tarragona) (ES)

72 Inventeur : Llagostera Marco, Juan, c/ Castell
98-99,
Urbanit. Vilafortuny
E-43850 Cambrils (Tarragona) (ES)

74 Mandataire : Manresa Val, Manuel et al
Gerona n. 34
E-08010 Barcelona (ES)

54 Store à carcasse enveloppante.

57 Store à carcasse enveloppante, dont la carcasse (10) d'une longueur considérable, repose sur des premiers supports (11), éloignés de ses extrémités, et auxquels sont reliées de manière rotative les extrémités des bras articulés sous tension et accouplés, à une barre de charge (30). Selon l'invention la carcasse (10) est ouverte en avant, et à chacune de ses deux extrémités est fixée une pièce en forme de "U" couché (21), dont une des branches (21a) est plus longue que l'autre, sur les côtés supérieur et inférieur de ladite pièce en "U" étant fixée une plaque (22) qui sert de support aux extrémités de l'axe (37) du tambour d'enroulement (23) et d'au moins une partie des moyens d'entraînement en rotation (24, 25, 26), l'ouverture centrale (21b) des pièces (21) en "U" possédant une largeur telle qu'elle permet un passage frontal, à travers elle, à l'intérieur de la carcasse (10), du tambour d'enroulement (23) avec la toile (28) complètement enroulée et d'au moins une partie des moyens d'entraînement en rotation, une fois que ladite carcasse (10), avec les premiers et les deuxièmes supports (11, 13), a été préalablement attachée aux plaques (14) de fixation murale.

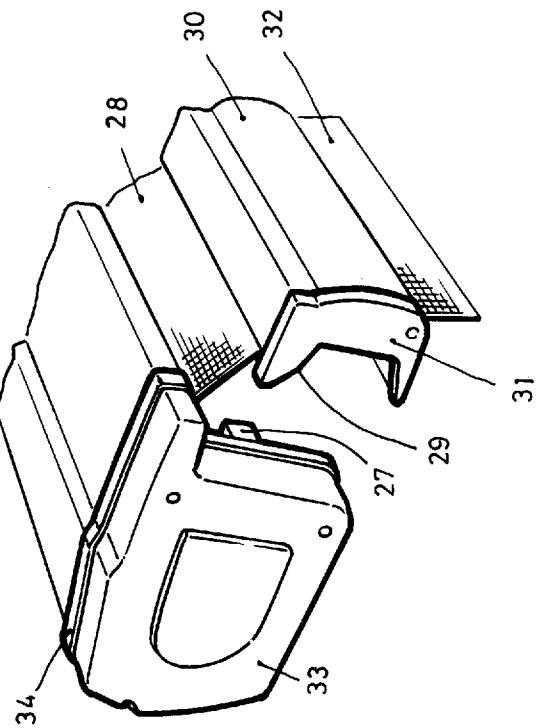


FIG. 1

La présente invention se rapporte à un store à carcasse enveloppante, et plus particulièrement à un store dont la carcasse d'une longueur considérable, par exemple de plus de 5 mètres, repose sur des premiers supports, éloignés de ses extrémités, adaptés à la forme de cette carcasse qu'ils embrassent extérieurement, en partie ou en totalité, et auxquels sont reliées de manière rotative les extrémités de bras articulés sous tension et accouplés, de même en rotation, à leur autre extrémité, à une barre de charge, lesdits premiers supports étant associés à des deuxièmes supports avec la possibilité de déplacement relatif par rapport à eux et de verrouillage dans une position souhaitée, afin de permettre un réglage de l'inclinaison de la carcasse par rotation autour d'un axe horizontal, lesdits deuxièmes supports étant, à leur tour, reliés à la plaque de fixation murale correspondante.

Des stores présentant ces caractéristiques sont décrits dans les brevets DE-A-23 31 365, DE-A-25 14 941, DE-A-26 35 287 et FR-A-2311170

Cependant, ces antécédents décrivent des carcasses enveloppantes de forme substantiellement tubulaire (tube profilé cylindrique), avec une étroite ouverture avant destinée au déroulement de la toile, et elles sont prévues pour qu'une fois le tube d'enroulement et la toile installés en leur sein, introduits dans la carcasse par une extrémité, longitudinalement, tout l'ensemble soit relié aux supports de fixation au mur ou au plafond cités, montage qui s'avère cependant très compliqué si la longueur de la carcasse dépasse 5 m, en raison du poids et du volume de l'ensemble.

Un deuxième problème relatif à ce type de store réside dans la difficulté d'obtenir une fermeture parfaite de la carcasse du store au moyen de la barre de charge, en position d'enroulement maximum de la toile, car cette barre de charge n'atteint pas à se positionner correctement par rapport à l'ouverture avant de la carcasse, en raison du jeu qui se produit aux points d'articulation des bras avec leurs supports et aux coudes d'articulation, étant donnée la grande longueur de ces bras (effet qui s'avère important à partir de longueurs de 2,5 m) et prenant en considération les mouvements répétitifs, le poids de l'ensemble bras-toile-barre de charge et les tolérances nécessaires imposées par les mouvements d'extension et de repliement. Pour résoudre ce problème, la demande de brevet européen EP-A-0593389 du même titulaire prévoit des moyens de guidage destinés à la mise en place autonome du longeron-barre de charge avec sa face supérieure en contact avec la face supérieure de la carcasse en position de fermeture, formés par des patins associés à la barre de charge qui se mettent en regard, dans une position proche de la fermeture, à la partie supérieure des secteurs d'articulation des extrémités des bras avec les supports de sustentation servant de guide à ces patins. Cependant, ces

moyens ne peuvent pas être appliqués au cas des stores dont les bras ne sont pas reliés à des pièces extrêmes de la carcasse, car alors, étant donné qu'il n'y a pas de guide en ces points extrêmes, la barre de charge peut ne pas fermer de façon appropriée ou adopter une position forcée, notamment en ces extrémités de la carcasse.

L'invention s'applique à résoudre ces problèmes qui limitent, dans la pratique, l'utilisation de carcasses enveloppantes de stores de grande longueur, et, à cet effet, elle prévoit la disposition de pièces assignées aux extrémités de la carcasse, destinées à supporter les extrémités de l'axe du tambour d'enroulement et des moyens d'entraînement ou de traction assignés à une de ces extrémités, et qui, en outre, possèdent de grandes ouvertures qui facilitent un accès frontal de tout l'ensemble du tambour d'enroulement avec la toile, lorsque la carcasse vide a été préalablement assemblée aux supports qui la relient à un mur ou à un plafond.

L'invention propose, en outre, des appendices en fonction de profil de guidage pour des patins de positionnement assignés aux extrémités de la barre de charge, appendices qui dérivent d'une pièce qui forme un couvercle qui couvre les extrémités de la carcasse et est relié aux pièces de support citées.

Un autre objectif de l'invention réside dans la prévision d'un auvent soutenu par des supports muraux opportuns, qui s'étend en inclinaison descendante, du mur jusqu'à au moins un point de la partie avant de la couverture de la carcasse, en fermant l'espace entre la partie arrière de cette carcasse et le mur.

L'invention procure en outre une plaque de section courbe qui s'étend le long de toute la partie avant ou ouverture de la carcasse, sur laquelle repose la toile en position d'enroulement maximum, ladite plaque étant reliée à la carcasse et à des supports de sustentation.

Conformément à l'invention, ladite carcasse est ouverte en avant, et à ses deux extrémités sont fixées deux pièces en forme de "U" couchée, dont une des branches est plus longue que l'autre, dont les deux côtés supérieur et inférieur présentent des points destinés à fixer une plaque de support des extrémités du tambour d'enroulement et d'au moins une partie des moyens d'entraînement en rotation, l'ouverture centrale des pièces en "U" étant telle qu'elle permet le passage frontal, à travers elle, à l'intérieur de la carcasse, du tambour d'enroulement comprenant la toile enroulée et d'au moins une partie des moyens d'entraînement en rotation, une fois que cette carcasse, avec les premiers et les deuxièmes supports, a été assemblée aux plaques de fixation murale citées, et, disposé à travers ladite ouverture centrale de la pièce en "U", orienté vers l'intérieur de la carcasse, et devant la zone occupée par le tambour d'enroulement, il existe au moins un appendice en fonction de profil de guidage pour des patins de positionnement

assignés aux extrémités de la barre de charge du store, pour une parfaite fermeture de la carcasse, lesdits appendices dérivant de la paroi intérieure d'un couvercle qui s'accouple fermement sur chacune des extrémités de la carcasse en couvrant la pièce en "U" correspondante.

Afin de faciliter l'explication, le présent mémoire descriptif s'accompagne de cinq feuilles de dessins montrant un cas pratique de réalisation, cité uniquement à titre d'exemple non limitatif de la portée de l'objet de cette invention.

Sur ces dessins :

La figure 1 est une vue en perspective partielle du présent store.

Les figures 2 et 3 sont deux vues en section transversale du store en question, avant et après la fermeture de la carcasse grâce au positionnement approprié de la barre de charge lorsque la toile est complètement enroulée.

Les figures 4, 5 et 6 montrent chacune une vue partielle en section longitudinale du store, omission faite de la toile et aussi du tambour d'enroulement sur les deux dernières de ces figures.

La figure 7 est une section transversale du store avec indication de moyens de support mural de la carcasse enveloppante du store, avec possibilité de régulation en inclinaison.

Les figures 8 et 9 sont deux vues en perspective partielle de ladite carcasse enveloppante avec indication de moyens appliqués à la fermeture de la partie avant de la carcasse et à la sustentation de la toile.

La figure 10 est une vue latérale d'une alternative du support de la carcasse enveloppante.

La figure 11 montre en section transversale une exécution alternative de la carcasse enveloppante.

La figure 12 montre en section transversale la carcasse selon la figure 11 agencée au support selon la figure 10.

Conformément à ces figures, le store préconisé comprend une carcasse enveloppante 10 de longueur considérable, en appui sur des premiers supports 11, éloignés de ses extrémités, adaptés à la forme de ladite carcasse qu'ils embrassent extérieurement et auxquelles sont reliées, avec possibilité de rotation grâce à une bague 12 à laquelle est accouplée une fourche, les extrémités des bras articulés sous tension (non représentés), qui sont articulés en leur autre extrémité sur une barre de charge 30. Lesdits premiers supports 11 sont associés (voir figure 7) tel que proposé au brevet Ep-A-0593389 à des deuxièmes supports 13 avec possibilité de déplacement relatif par rapport à eux (trous allongés 71 et vis 72), en procurant un réglage de l'inclinaison de la carcasse par rotation autour d'un axe horizontal, et lesdits deuxièmes supports 13 sont, à leur tour, reliés à la plaque correspondante 14 fixée à un mur ou à un plafond par des boulons d'ancrage 15. L'union entre les supports 13 et ladite plaque murale 14 est obte-

nue à l'aide de vis 16 qui sont vissées dans des plaques 17 logées dans un renforcement 18, sur la partie arrière, près du côté inférieur de cette plaque 14. Le support 13 possède sur sa partie supérieure une configuration en crochet 20 pour sa suspension d'une saillie 19 qui termine la partie supérieure de la plaque 14.

Comme le propose l'invention, ladite carcasse 10 est ouverte en avant, et à chacune de ses deux extrémités est fixée une pièce en forme de "U" couché 21, dont une des branches 21a est plus longue que l'autre, sur les côtés supérieur et inférieur de ladite pièce en "U" étant fixée une plaque 22 qui sert de support aux extrémités de l'axe 37 du tambour d'enroulement 23 et d'au moins une partie des moyens d'entraînement en rotation 24, 25, 26. L'ouverture centrale 21b des pièces 21 en "U" a une largeur telle qu'elle permet un passage frontal, à travers elle, à l'intérieur de la carcasse 10, du tambour d'enroulement 23 avec la toile 28 complètement enroulée et d'au moins une partie des moyens d'entraînement en rotation cités, une fois que ladite carcasse 10, avec les premiers et les deuxièmes supports 11, 13, a été préalablement attachée aux plaques 14 de fixation murale citées. Disposé à travers cette ouverture centrale 21b de la pièce 21 en "U" et orienté vers l'intérieur de la carcasse 10, et devant la zone qui occupe le tambour d'enroulement 23, il existe au moins un appendice 27 en fonction de profil de guide pour des patins 29 de positionnement de la barre de charge du store, formés sur la partie supérieure par des couvercles 31 qui finissent les extrémités de ladite barre de charge 30, d'où pend un lambrequin 32, pour une parfaite fermeture de la carcasse 10, lesdits appendices 27 partant de la paroi interne d'un couvercle 33 qui s'accouple fermement à chacune des extrémités de la carcasse 10 en couvrant et protégeant totalement la pièce en "U" 21 correspondante, généralement métallique.

Plus concrètement, l'appendice 27 de guidage de la barre de charge 30 vers une position de fermeture complète de la carcasse 10, à l'aide du patin 29 de positionnement, part perpendiculairement d'une zone proche du bord avant du couvercle extrême 33,实质iellement centré par rapport à l'ouverture 21b de ladite pièce en "U" 21, selon le montre la Fig. 1, et ledit appendice 27 s'étend vers l'intérieur de la carcasse 10 parallèle à l'axe 37 d'enroulement de la toile 28, en surpassant l'ouverture de la pièce en "U" 21 comme le montre la figure 1.

Le couvercle 33, comme le montrent clairement les figures 4 et 5, possède une collerette périphérique 34 qui se superpose et couvre la totalité du chant de la pièce correspondante 21 en "U" à laquelle ledit couvercle 33 est attaché à l'aide de moyens de fixation conventionnels.

Comme le montrent les figures 4 et 6, sur les branches supérieure et inférieure de la pièce 21 en "U" est fixée une plaque 22 qui dispose d'un orifice

central 35, prévu pour loger une bague 36 où est insérée une extrémité de l'axe 37 du tambour d'enroulement 23, plaque à laquelle est fixé, à l'autre extrémité, un dispositif d'actionnement manuel 26, mû par la barre 26a, comme le montre la figure 6, ou le bloc d'un moteur 25 réglé manuellement par la barre 38, représenté sur la figure 5, dont le corps tubulaire s'étend vers l'intérieur du tambour d'enroulement 23.

Dans la variante qui apparaît sur la figure 4, ladite plaque 22, attachée aux branches supérieure et inférieure de la pièce 21 en "U" citée, est attachée à elle avec intercalation de séparateurs 39, à travers lesquels passent des vis 40, une deuxième plaque 41 dotée d'un orifice de section polygonale 42 ayant été fixée à ladite première plaque 22, l'axe 43 d'un moteur tubulaire 24 qui s'étend à l'intérieur du tambour 23 étant accouplé dans ledit orifice 42.

Comme le montre la figure 2, le store conforme à l'invention propose aussi des supports muraux 44, placés entre les plaques 14 de sustentation de la carcasse 10, pour supporter un auvent 45 qui s'étend en inclinaison descendante à partir du mur 46 jusqu'à au moins un point de la partie avant de la couverture de la carcasse 10. Lesdits supports 44 de l'auvent 45 comprennent une branche 44a de fixation au mur, une branche 44b en porte à faux et un secteur 44c vertical fini en fourche avec au moins une de ses branches flexible et dotée d'une denture intérieure, de profil quadrangulaire, et de la face basale de l'auvent partent deux appendices 49a, 49b, le premier d'entre eux court et le second plus long, avec un profil denté en pointe, susceptible d'être inséré à plus ou moins grande profondeur au sein de ladite fourche 44c de support, en positionnant correctement l'auvent 45 par rapport à la carcasse 10. L'appendice court 49a est extérieur par rapport à la configuration en fourche 44c citée, en appui sur elle. Sur les bords extrêmes de cet auvent sont définies des cannelures longitudinales ouvertes à l'endroit où sont logées des joints flexibles 47, 48, de profil courbe-convexe, placées de sorte qu'elles favorisent l'égouttement de l'eau de pluie.

Comme le montrent les figures 7 et 8, chacun des supports 50 pour les bras du store est relié au corps de la carcasse 10 par un talon 51 qui s'emboîte dans une cannelure 61 proche de son bord inférieur et qui s'attache au premier support 11, correspondant, réglable en rotation par une vis 52 qui traverse la paroi de la carcasse 10. Ledit support 50 pour la fourche d'articulation du bras possède sur sa face interne un profil courbe-concave sur lequel repose une plaque courbe 53 de largeur équivalente à celle dudit support 51, dotée de parois latérales 54 qui l'adaptent en l'emboîtant, embrassant le support 50, adossée sur sa face postérieure. Sur les figures 7 et 8, on peut voir que la plaque 53 possède en outre une oreille 55 de fixation placée au-dessus du passage vertical 62 de la bague 12 pour l'accouplement articulé des bras.

La figure 7 montre des moyens permettant l'assemblage de deux portions de carcasse enveloppante 10a, ainsi que de paires de profils correspondants qui forment la barre de charge 30a, et un auvent 70 de la carcasse du store, pour construire des ensembles de grande longueur. Ces moyens consistent en des platines 66, 67, 68 avec un trou fileté qui sont introduites dans des logements correspondants longitudinaux de section en "C", configurés dans la paroi de la dite carcasse 10a, par sa portion extrême à mettre en liaison, ainsi que dans lesdits profils 30a, et 70 pour relier les deux portions de manière à les mettre en contact. Lesdites platines 66, 67, 68 étant fixées par des vis 66, 67, 68. Des platines additionnelles 64a et 65a, percées, ont été aussi utilisées dans le cas des profils correspondant à l'auvent et à la barre de charge

Les figures 10 à 12 montrent une réalisation alternative du premier support 11a ainsi que du coffre enveloppant 10b. Selon ces dessins le support 11a comporte une partie en saillie 69 de section en "T" qui se place à l'intérieur d'un logement 75 en "C" dans la partie arrière du profil 10b. Le support 11a comporte des trous pour sa fixation aux supports 13. Il est plus long dans sa partie supérieure de manière à venir fixer par une cannelure 73 avant où se loge une portion extrême 77 de la carcasse enveloppante 10b.

La figure 9 montre une variante d'exécution alternative à la structure illustrée sur les figures 7 et 8, constituée par une plaque 56, de longueur considérable et de section courbe, qui est disposée de sorte qu'elle ferme l'entrée de la carcasse, en appui sur la surface courbe-concave arrière des supports 50 des bras précédemment décrits et adossée en outre à des pièces 57 en forme de coins, de profil arrière courbe-convexe, qui possèdent un talon 58 inséré au sein d'une cannelure 61 en "C" droite, couchée, de la carcasse, ledit talon étant fini par un appendice 59 de profil denté inséré entre les branches d'une cannelure 60 en "U" dont une des branches est également dentée et élastique, formée dans la partie inférieure de la plaque 56, placée au-dessus de ladite cannelure 61 en "C" qui loge le talon 58 cité. La cannelure 61 possède un surbaissement 61a pour faciliter le perçage de la carcasse pour l'installation des vis 52 de fixation au support 11, 11a.

Revendications

1.- Store à carcasse enveloppante, dont la carcasse d'une longueur considérable, repose sur des premiers supports, éloignés de ses extrémités, adaptés à la forme de cette carcasse qu'ils embrassent extérieurement, en partie ou en totalité, et auxquels sont reliées de manière rotative les extrémités des bras articulés sous tension et accouplés, de même giratoirement, en leur autre extrémité, à une barre de charge,

lesdits premiers supports étant associés à des deuxièmes supports avec la possibilité de déplacement relatif par rapport à eux et de verrouillage dans une position souhaitée, afin de permettre un réglage de l'inclinaison de la carcasse par rotation autour d'un axe horizontal, lesdits deuxièmes supports étant, à leur tour, reliés à la plaque de fixation murale correspondante, caractérisé en ce que ladite carcasse (10) est ouverte en avant, et à chacune de ses deux extrémités est fixée une pièce en forme de "U" couché (21), dont une des branches (21a) est plus longue que l'autre, sur les côtés supérieur et inférieur de ladite pièce en "U" étant fixée une plaque (22) qui sert de support aux extrémités de l'axe (37) du tambour d'enroulement (23) et d'au moins une partie des moyens d'entraînement en rotation (24, 25, 26), l'ouverture centrale (21b) des pièces (21) en "U" possédant une largeur telle qu'elle permet un passage frontal, à travers elle, à l'intérieur de la carcasse (10), du tambour d'enroulement (23) avec la toile (28) complètement enroulée et d'au moins une partie des moyens d'entraînement en rotation, une fois que ladite carcasse (10), avec les premiers et les deuxièmes supports (11, 13), a été préalablement attachée aux plaques (14) de fixation murale, et en ce que disposé à travers cette ouverture centrale (21b) de la pièce (21) en "U" et orienté vers l'intérieur de la carcasse (10), et devant la zone qui occupe le tambour d'enroulement (23), il existe au moins un appendice (27) en fonction de profil de guide pour des patins (29) de positionnement solidaires aux extrémités de la barre de charge pour une parfaite fermeture de la carcasse (10), lesdits appendices (27) partant de la paroi interne d'un couvercle (33) qui s'accouple fermement à chacune des extrémités de la carcasse (10) en couvrant totalement la pièce en "U" (21) correspondante.

2.- Store, selon la revendication antérieure, caractérisé en ce que ledit couvercle (33) possède une collierette périphérique (34) qui se superpose et couvre la totalité du chant de la pièce correspondante (21) en "U" à laquelle ledit couvercle (33) est attaché.

3.- Store, selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'appendice (27) de guidage de la barre de charge (30) vers une position de fermeture complète de la carcasse (10, à l'aide du patin (29) de positionnement, part perpendiculairement d'une zone proche du bord avant du couvercle extrême (33), substantiellement centré par rapport à l'ouverture 21b de ladite pièce en "U" (21) citée, et ledit appendice (27) s'étend vers l'intérieur de la carcasse (10) parallèle à l'axe (37) d'enroulement de la toile (28), en surpassant l'ouverture de la pièce en "U" (21).

4.- Store, selon la revendication 1, caractérisé en ce que sur les branches supérieure et inférieures de la pièce (21) en "U" est fixée une plaque (22) qui dispose d'un orifice central (35), prévu pour loger une bague (36) où est insérée une extrémité de l'axe (37) du tambour d'enroulement (23), plaque à laquelle est

fixé, à l'autre extrémité, un dispositif d'actionnement manuel (26), ou le bloc d'un moteur (25) réglé manuellement par la barre (38), dont le corps tubulaire s'étend vers l'intérieur du tambour d'enroulement (23).

5 5.- Store, selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite plaque (22), attachée aux branches supérieure et inférieure de la pièce (21) en "U" citée, est visée à elle avec intercalation de séparateurs (39), et 10 une deuxième plaque (41) dotée d'un orifice (42) de section polygonale ayant été fixée à ladite première plaque (22), l'axe (43) d'un moteur tubulaire (24) qui s'étend à l'intérieur du tambour (23) étant accouplé dans ledit orifice (42).

15 6.- Store, selon la revendication 1, caractérisé en ce que des supports muraux (44) ont été agencés, placés entre les plaques (14) de sustentation au mur de la carcasse (10), pour supporter un auvent (45) qui s'étend en inclinaison descendante à partir du mur 20 (46) jusqu'à au moins un point de la partie avant de la couverture de la carcasse (10).

25 7.- Store, selon la revendication 1, caractérisé en ce que sur les bords extrêmes du auvent (45) sont définies des cannelures longitudinales ouvertes à l'endroit où sont logées des joints (47, 48) flexibles de profil courbe-convexe, placées de sorte qu'elles favorisent l'égouttement de l'eau de pluie.

30 8.- Store, selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdits supports (44) de l'auvent (45) comprennent une branche (44a) de fixation au mur, une branche (44b) en porte à faux et un secteur (44c) vertical fini en fourche avec au moins une de ses branches flexible et dotée d'une denture intérieure, de profil quadrangulaire, et de la face basale de l'auvent (45) partent deux appendices (49a, 49b), le premier d'entre eux court et le second plus long, avec un profil denté en pointe, susceptible d'être inséré à plus ou moins grande profondeur au sein de ladite fourche (44c) de support, l'appendice court (49a) citée restant en appui sur une des extrémités de ladite fourche (44c).

35 9.- Store, selon la revendication 1, caractérisé en ce que chacun des supports (50) pour les bras du store est relié au corps de la carcasse (10) par un talon (51) qui s'emboîte dans une cannelure (61), pourvue d'un surbaissement (61a), proche de son bord inférieur et attachée au premier support correspondant (11) réglable en rotation par une vis (52), et ledit support (50) pour articulation du bras possède sur sa face interne un profil courbe-concave sur lequel repose une plaque courbe (53) de largeur équivalente à celle dudit support (51), dotée de parois latérales (54) qui l'adaptent en l'emboîtant, embrassant le support (50), adossée sur sa face postérieure, et la dite plaque (53) possède en outre une oreillette (55) de fixation placée au-dessus du passage vertical (62) de la bague (12) pour l'accouplement articulé des bras.

55 10.- Store, selon la revendication 1, caractérisé

en ce que il comporte une plaque (56), de longueur considérable et de section courbe, qui est disposée de sorte qu'elle ferme l'entrée de la carcasse, en appui sur la surface courbe-convexe arrière des supports (50) des bras et adossée à des pièces (57) en forme de coins, de profil arrière courbe-concave, qui possèdent un talon (58) inséré au sein d'une cannelure (61) en "C" droite, couchée de la carcasse, ledit talon étant fini par un appendice (59) de profil denté inséré entre les branches d'une cannelure (60) en "U" dont une des branches est également dentée et élastique, qui part de la partie inférieure de la plaque (56), au-dessus de ladite cannelure (61) en "C" qui loge le talon (58) cité.

5

10

15

11.- Store, selon la revendication 1, caractérisé en ce que le premier support (11a) comporte, dans sa partie intérieure centrale, une portion en saillie (69) de section en "T" qui se place à l'intérieur d'un logement (75) en "C" de la partie arrière de la carcasse enveloppante (10b), ledit support (11a) s'étendant, dans sa partie supérieure, de manière à fixer par une cannelure (73) avant une portion extrême (77) supérieure de la carcasse enveloppante (10b).

20

12.- Store selon la revendication 1, caractérisé en ce que on a agencé des moyens permettant l'assemblage de deux portions de carcasse enveloppante (10a), ainsi que de paires de profils correspondants qui forment la barre de charge (30a), et un auvent (70) du store, ces moyens consistant en des platines (66, 67, 68), avec un trou fileté, introduites par les régions extrêmes à mettre en liaison dans des logements longitudinaux correspondants de section en "C" configurés dans une paroi de la dite carcasse (10a), ainsi que dans lesdits profils (30a), et (70) de manière à relier les deux portions dans le but de les mettre en contact, lesdites platines (66, 67, 68) étant fixées par des vis (66, 67, 68).

25

30

35

40

45

50

55

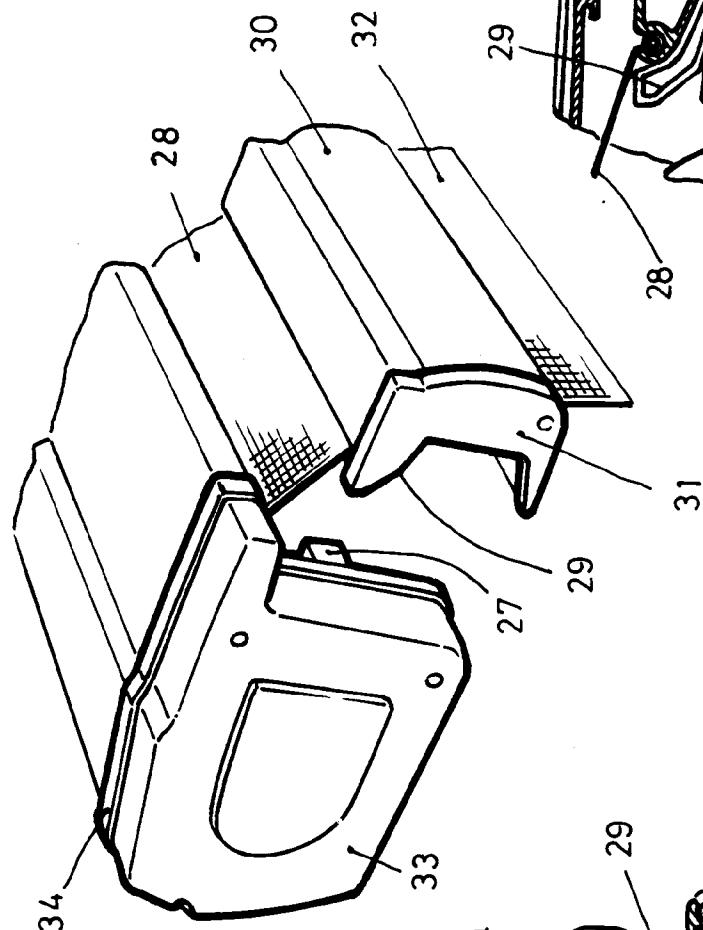


FIG. 1

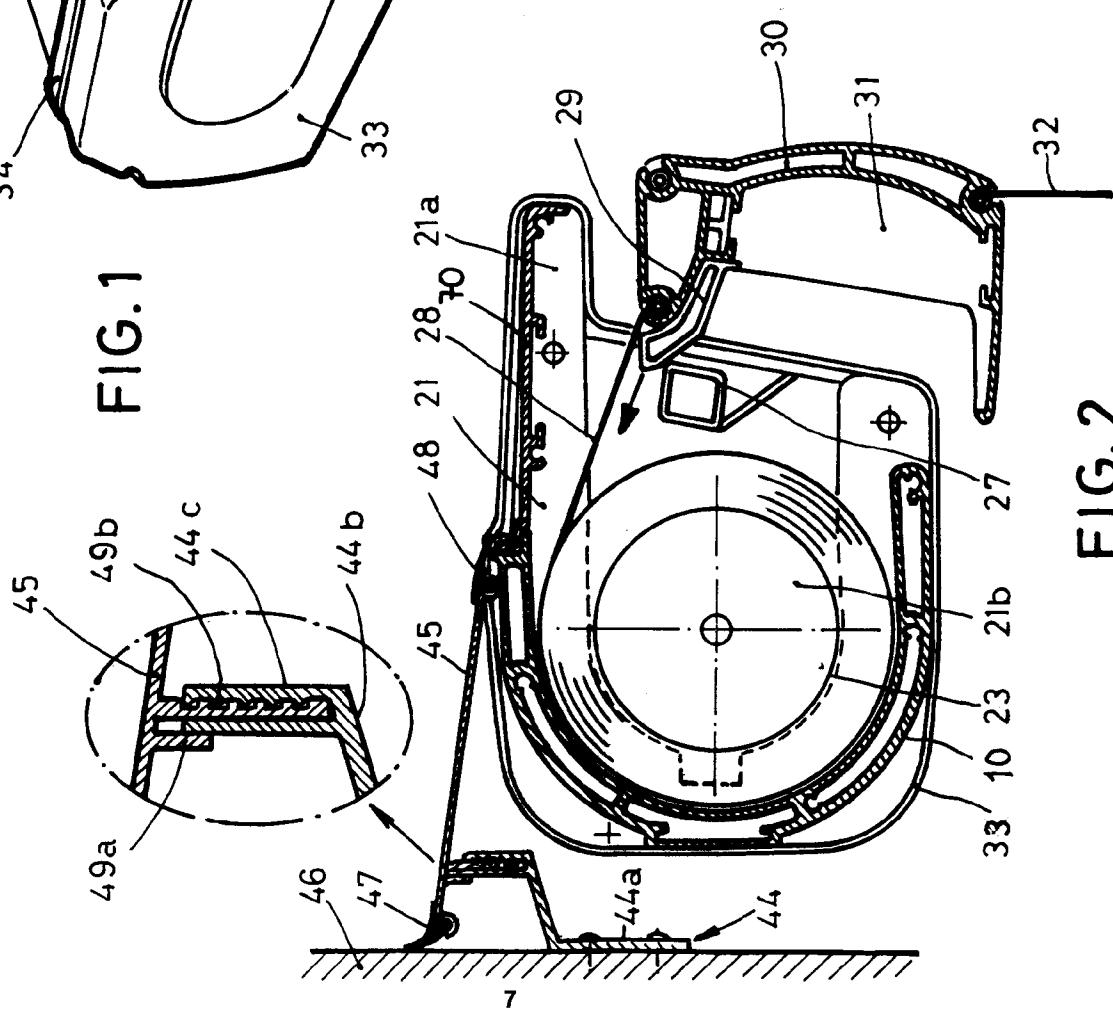
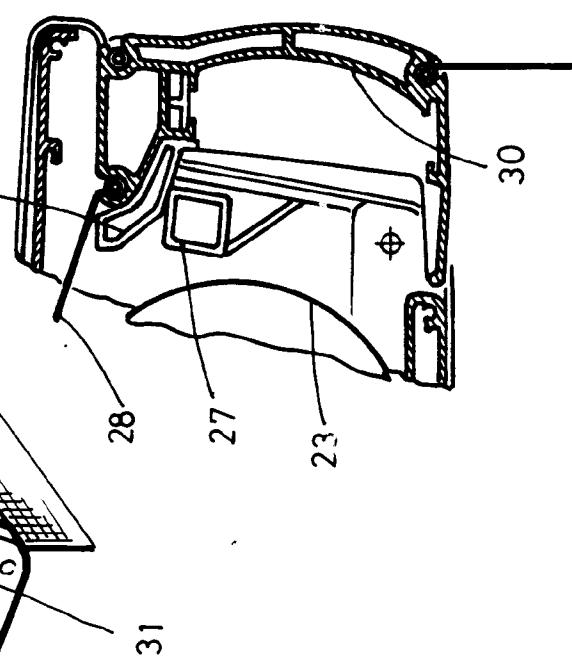


FIG. 2

FIG. 3



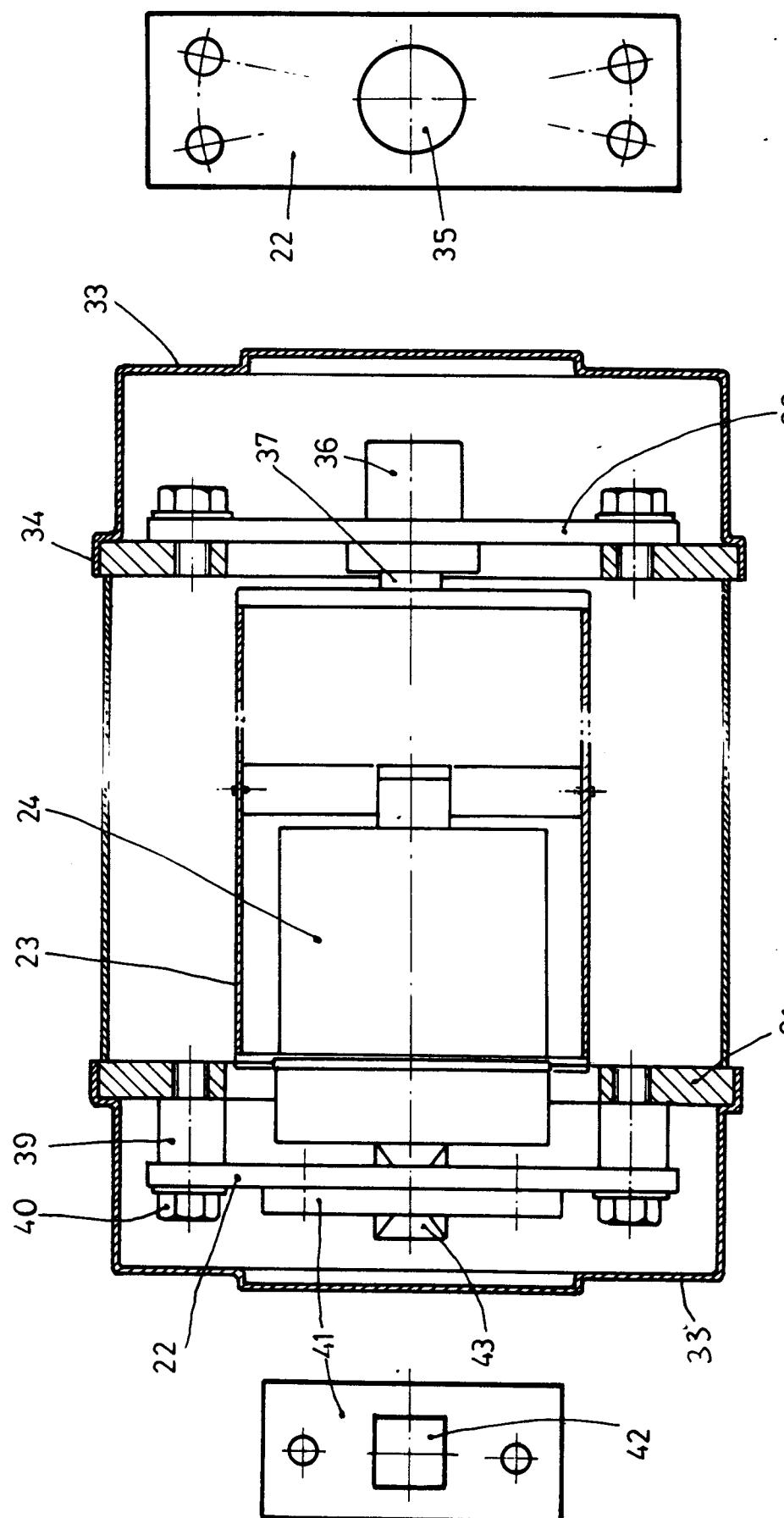


FIG. 4

FIG. 6

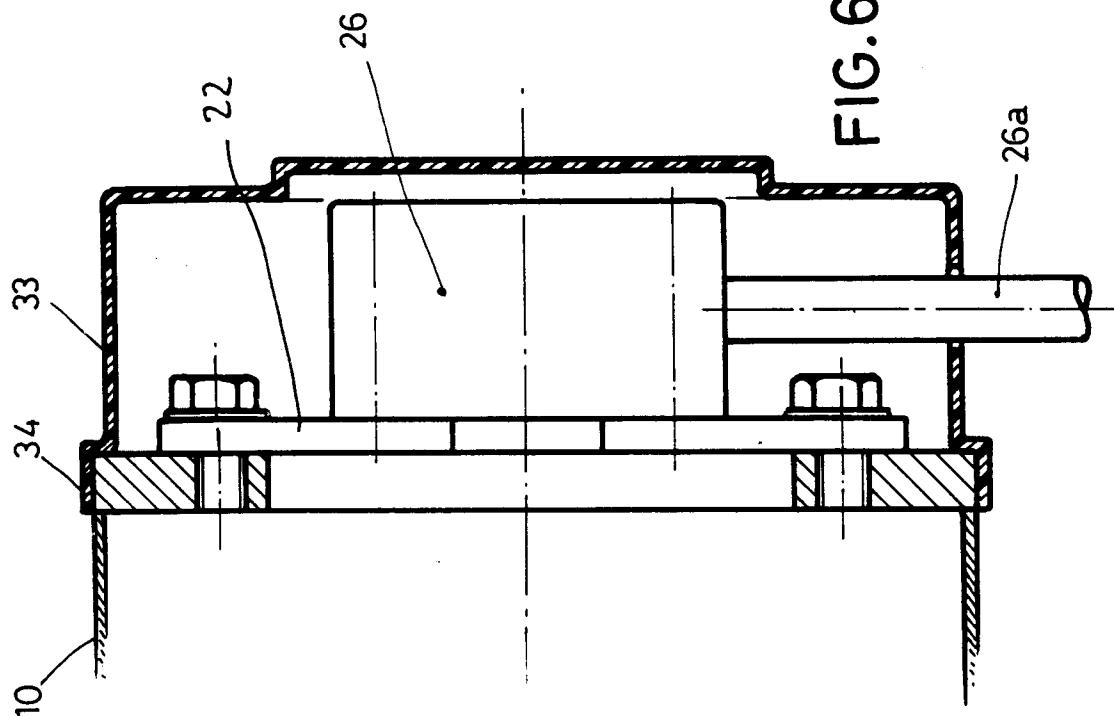
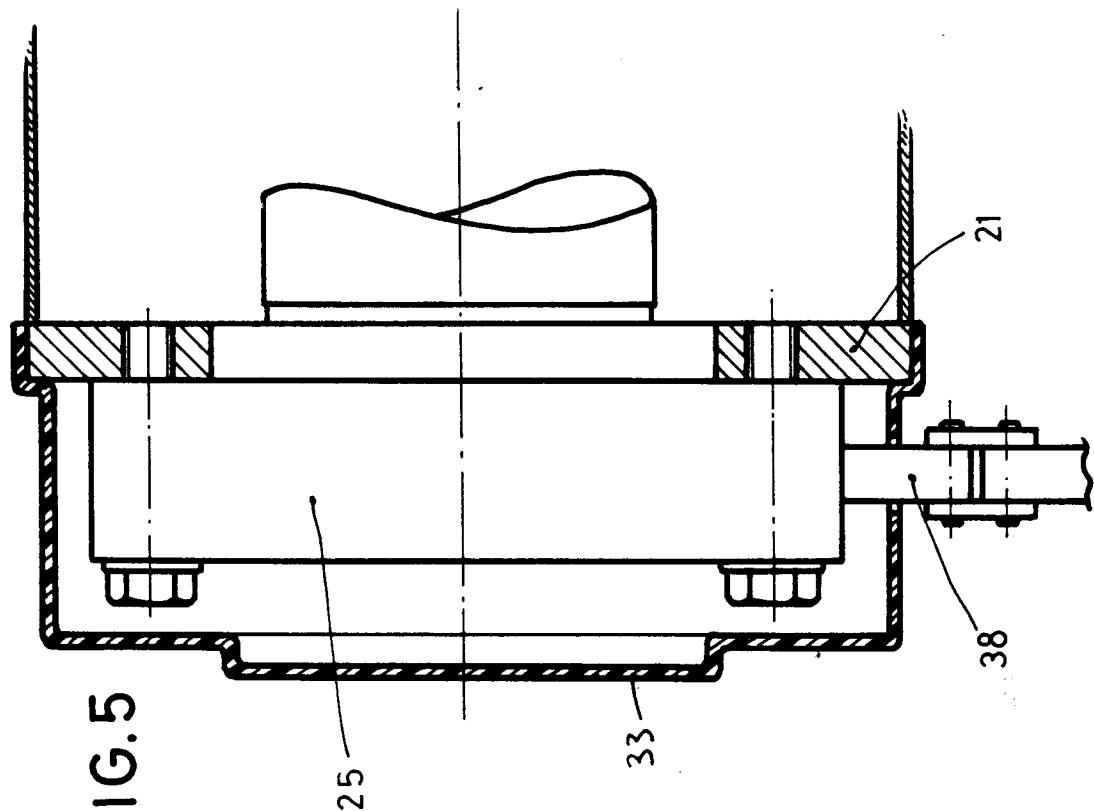


FIG. 5



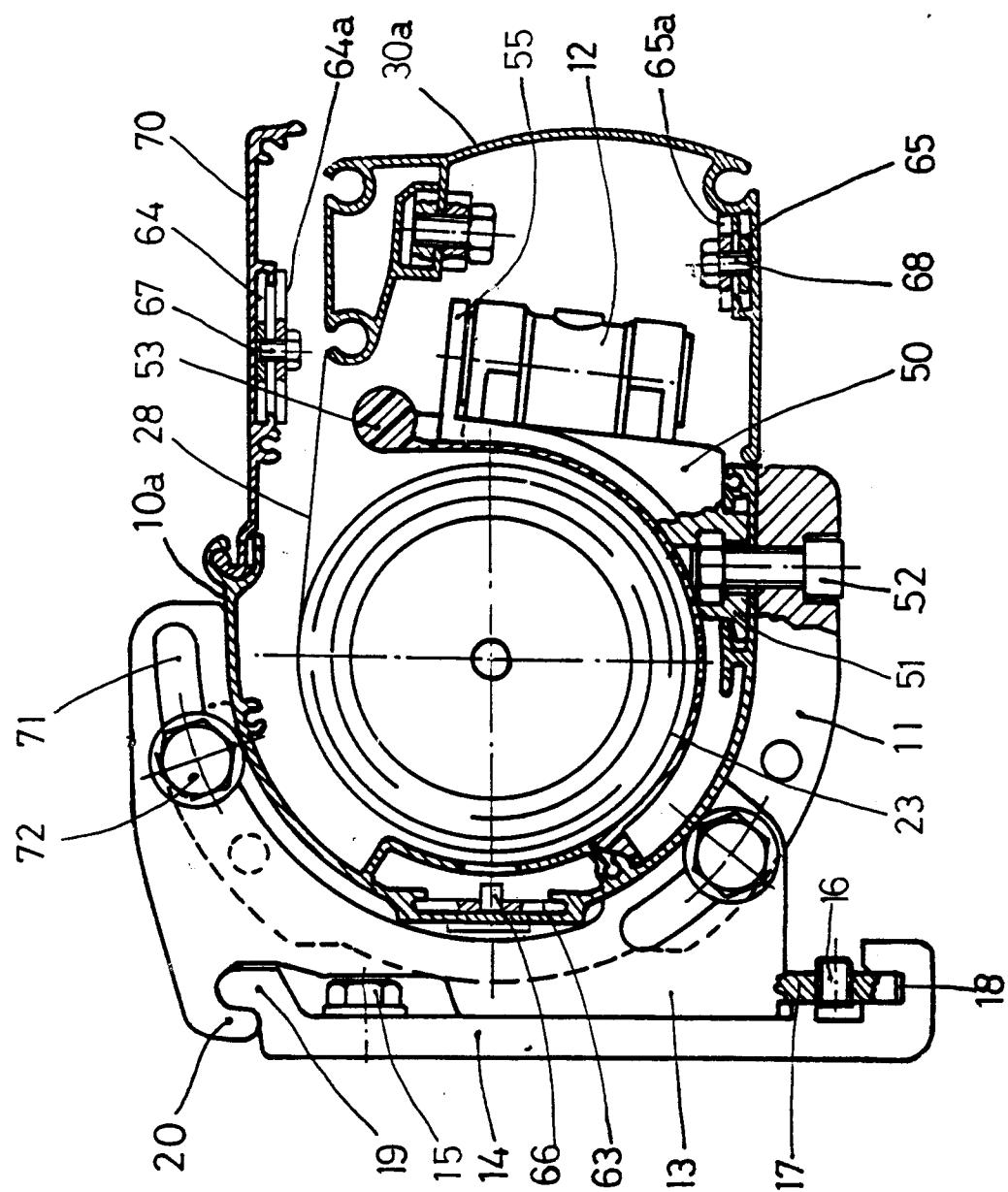


FIG. 7

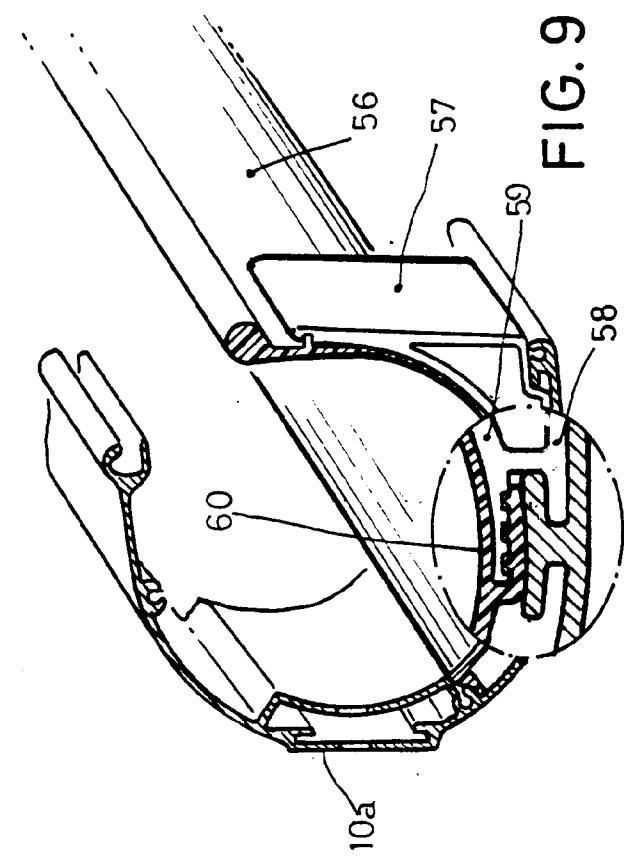


FIG. 9

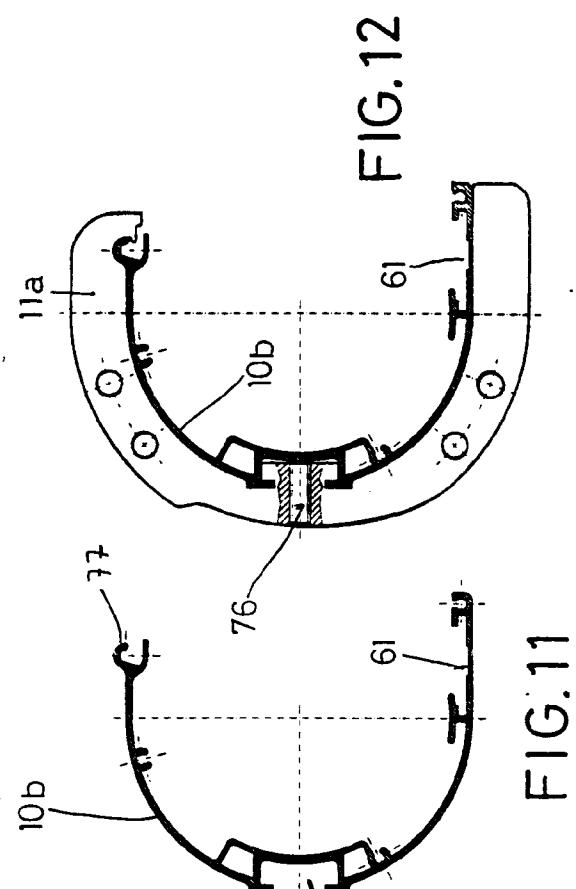
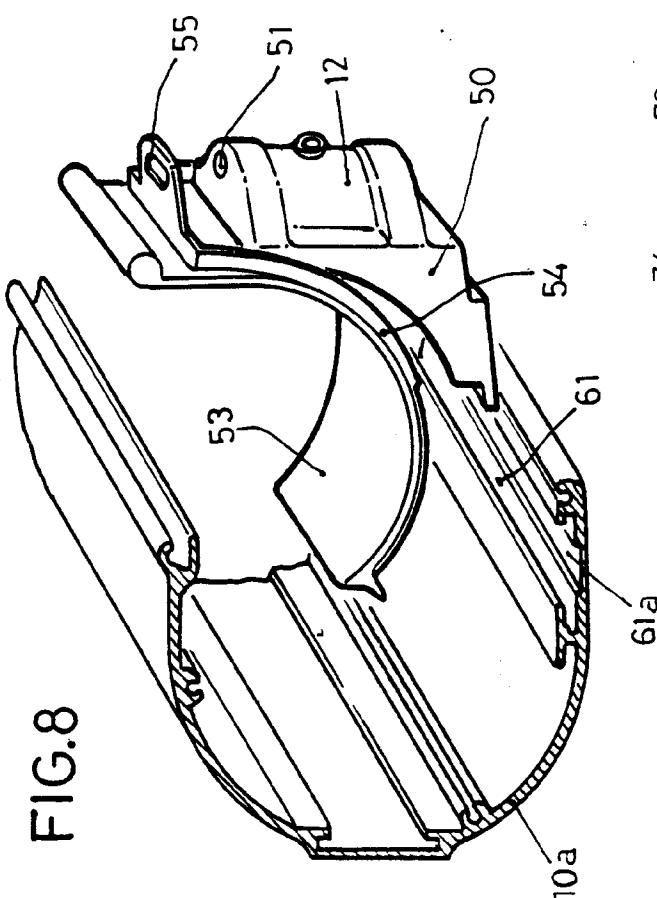


FIG. 12

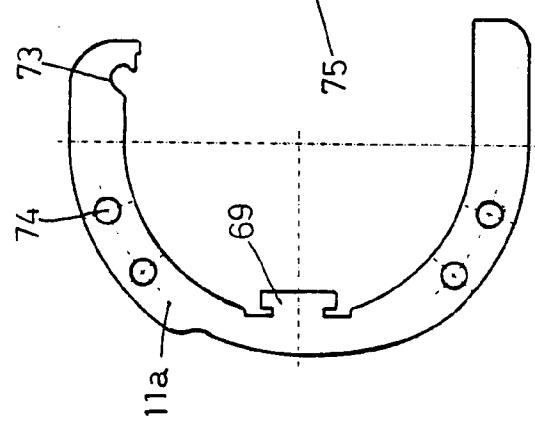


FIG. 12



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	FR-A-2 612 563 (BRUTSAERT) * page 1, ligne 32 - page 3, ligne 4; figures 1,2 *	1,3	E04F10/06
A	DE-A-41 05 520 (MARKISEN SPETTMANN GMBH) * colonne 2, ligne 15 - colonne 3, ligne 12; figure 1 *	1,3	
A	DE-A-38 19 816 (RÖDELBRONN) * colonne 2, ligne 41 - colonne 3, ligne 13; figures 1,2 *	1,6-8	
A	EP-A-0 562 245 (MHZ SONNENSCHUTZTECHNIK GMBH) * colonne 3, ligne 11 - colonne 8, ligne 40; figures 1-3 *	1,11	
D,A	DE-A-25 14 941 (CLAUSS-MARKISEN) * page 4, ligne 19 - page 8, ligne 14; figures 1-4 *	1,11	
P,D, A	EP-A-0 593 389 (LLAZA, S.A.) * colonne 3, ligne 32 - colonne 7, ligne 34; figures 1-11 *	1-3,12	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6) E04F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	12 Juin 1995	Ayiter, J	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date		
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande		
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant		